

Indicateur évaluant les effectifs, les moyens et les actions des équipes opérationnelles d'hygiène en établissement de santé

Ce document correspond à la deuxième partie de la réponse de la SF2H à la saisine n° D.21-007596 du 25 mars 2021 concernant les points suivants :

Point 5 : Des indicateurs pour l'évaluation de la mise en place et de l'impact des programmes de PCI dans le secteur en établissement de santé.

La Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance propose 42 actions pour répondre aux enjeux prioritaires de santé publique en matière de prévention et contrôle des infections (PCI) et de bon usage des antibiotiques (BUA) en santé humaine. Une de ces actions est de « disposer de recommandations professionnelles faisant l'état des lieux des équivalents temps plein (ETP) existants des EMH/EOH/EMA/référents, définissant les ETP nécessaires, les éléments-clés des programmes de PCI et BUA dans les 3 secteurs de l'offre de soins, incluant des indicateurs de suivi et d'impact. »

En décembre 2021, en réponse à une saisine du Ministère de la Santé et de la Cohésion sociale, un rapport de la SF2H définissait les **éléments clés pour les programmes de PCI dans les établissements de santé (ES)**, fixait les rôles et missions des équipes opérationnelles d'hygiène et précisait les moyens nécessaires au fonctionnement de ces équipes. La saisine demandait aussi « d'identifier des indicateurs avec objectifs à atteindre pour l'évaluation de la mise en place et de l'impact des programmes de PCI dans les ES. Ces indicateurs doivent être cohérents avec les éléments clés définis plus haut, pouvoir être recueillis en routine par les EOH puis centralisés par les CPIas à l'échelle régionale. »

Différents indicateurs nationaux évaluent déjà la mise en œuvre et l'impact des programmes de prévention et contrôle des infections en ES : indicateurs HAS (Précautions complémentaires contact, Vaccination antigrippale, ICSHA, ISO-Ortho), certification V2020, missions nationales coordonnées par Santé publique France, mais aucun n'évalue les effectifs des EOH en ES, ni les moyens mis à leur disposition. Or le préalable à la mise en œuvre des programmes de prévention est que chaque ES dispose d'une équipe opérationnelle d'hygiène ayant des effectifs conformes aux recommandations en vigueur et que les membres de l'EOH aient les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

L'objectif de ce document est donc de définir un indicateur qui permettra chaque année :

- de recueillir les effectifs des EOH en ES,
- d'évaluer les moyens mis à disposition de l'EOH pour mener ses missions et atteindre ses objectifs,
- d'évaluer les actions de formation, prévention et surveillance qui ont pu être mises en œuvre par les EOH au regard des effectifs et des moyens à leur disposition.

Organisation de la prévention du risque infectieux dans l'établissement de santé

Informations concernant l'établissement

Le questionnaire est complété au niveau

FINESS juridique

FINESS géographique

Nombre de lits ouverts au 1^{er} janvier :

Nombre de places au 1^{er} janvier :

Les places comprennent les places en hôpital de jour et en ambulatoire (chirurgie, dialyse, chimiothérapie...).

Nombre de lits d'établissement social ou médico-social rattachés à l'établissement :

Nombre de services ou secteurs d'activité cliniques :

Dont nombre de services de chirurgie :

Recueil des effectifs de l'Équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière (EOH)

Personnes concernées :

Ne prendre en compte que le temps spécifiquement dédié à l'activité de l'EOH.

Ne pas inclure les correspondants en hygiène, le président du CLIN, le pharmacien ou le biologiste qui transmettent des données, le responsable du signalement des infections associées aux soins si ce dernier n'est pas le praticien en hygiène, ni les stagiaires/externes/internes le cas échéant.

Evaluation des ETP :

1^{ère} colonne : il s'agit des ETP budgétés au 1^{er} janvier pour l'EOH (qu'ils soient pourvus ou non pourvus)

2^{ème} colonne : il s'agit des effectifs réels au cours de l'année. Le nombre d'ETP à renseigner est le nombre moyen annuel d'ETP.

Si ce personnel partage son temps au sein de l'établissement de santé avec d'autres activités, ne compter que la part consacrée à la prévention et au contrôle des infections.

Si ce personnel est partagé avec d'autres établissements associés, ne compter que la part effectuée au sein de l'établissement.

Nombre d'ETP budgétés au 1^{er} janvier spécifiquement dédiés à l'EOH dans l'établissement

Médecin

Pharmacien

Cadre infirmier

Infirmier

Technicien bio hygiéniste

Secrétaire

Autre, à préciser

Nombre d'ETP pourvus en moyenne sur un an

Médecin

Pharmacien

Cadre infirmier

Infirmier

Technicien bio hygiéniste

Secrétaire

Autre, à préciser

Nombre d'ETP de professionnels ayant validé une formation diplômante (DU, FST,...)

Médecin	_____	Pharmacien	_____
Cadre infirmier	_____	Infirmier	_____
Technicien bio hygiéniste	_____	Secrétaire	_____
Autre, à préciser	_____		_____

Correspondants en Hygiène ou PRI

Nombre de services* avec au moins 1 correspondant (médical ou paramédical) en prévention du risque infectieux qui est impliqué dans une action de prévention (par exemple : évaluation des pratiques, audit, séance de formation...)

_____ *parmi les services dénombrés ci-dessus

Recueil des moyens mis à disposition de l'EOH

Les membres de l'EOH sont consultés pour l'élaboration :

- du projet médical d'établissement Oui Non
- du projet paramédical (ou de soins) de l'établissement Oui Non
- des projets architecturaux Oui Non
- du plan de formation des professionnels Oui Partiellement Non
- du cahier des charges de certains appareils ou dispositifs médicaux (ex : lave-bassins...) Oui Partiellement Non

Les membres de l'EOH participent à la commission médicale d'établissement : Oui Non

Les membres de l'EOH ont accès aux :

- données du dossier patient informatisé Oui Partiellement Non
- données administratives de l'établissement (admissions, journées d'hospitalisation, passages internes, passages aux urgences, consultation...) Oui Partiellement Non
- plans et description des locaux Oui Non
- carnets sanitaires des installations Oui Non
- à un logiciel métier permettant :
 - La surveillance des infections associées aux soins Oui Partiellement Non
 - La surveillance des BMR et BHR Oui Partiellement Non
 - La gestion et le suivi des épidémies (alerte de l'EOH, suivi des contacts...) Oui Partiellement Non
 - Le suivi des consommations des produits hydro-alcooliques par service Oui Partiellement Non
 - Le suivi des consommations d'antibiotiques par service Oui Partiellement Non

Tous les membres de l'EOH disposent des moyens techniques pour faciliter leurs missions :

- | | |
|---|---|
| - locaux adaptés (bureaux...) | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - accès internet élargi et non restreint permettant d'accéder en particulier aux recommandations et sites institutionnels en prévention du risque infectieux (CPias, MNIAS, SF2H) | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - accès (localement ou par convention avec un établissement voisin) à des plateformes de formation | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - logiciel de visioconférence accessible depuis les postes informatiques de l'EOH | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| - logiciel de gestion documentaire | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

Actions mises en place dans l'établissement

Les questions suivantes visent à évaluer les actions qui ont pu être mises en œuvre dans l'établissement au regard des moyens dont dispose l'EOH.

Formations

Nombre de services ou secteurs d'activité cliniques* dans lesquels une action de **formation/sensibilisation** a été conduite au cours de l'année sur les thèmes suivants :

* parmi les services dénombrés ci-dessus

- | | |
|---|-------|
| - la désinfection des mains | _____ |
| - la gestion des excréta | _____ |
| - les précautions standard autres ou précautions complémentaires | _____ |
| - la prévention des infections liées aux actes invasifs (par exemple, infections du site opératoires, infections urinaires, infections sur dispositifs intra-vasculaires, pneumopathies...) | _____ |

Nombre de formations délivrées dans les services médico-techniques _____

Evaluation des pratiques

Nombre de services ou secteurs d'activité cliniques* dans lesquels une action **d'évaluation de pratiques** a été conduite au cours de l'année sur les thèmes suivants :

- | | |
|---|-------|
| - la désinfection des mains | _____ |
| - la gestion des excréta | _____ |
| - les précautions standard autres ou précautions complémentaires | _____ |
| - la prévention des infections liées aux actes invasifs (par exemple, infections du site opératoires, infections urinaires, infections sur dispositifs intra-vasculaires, pneumopathies...) | _____ |

Surveillance

Nombre de services ou secteurs d'activité cliniques* dans lesquels une **surveillance** (incidence ou prévalence) a été conduite au cours de l'année sur les thèmes suivants :

* parmi les services dénombrés ci-dessus

-
- infections du site opératoire _____
 - bactériémies sur cathéter _____
 - infections urinaires _____
-

L'établissement participe à un des réseaux de surveillance des missions nationales Oui Non

Références

1. SF2H - Les éléments clés des programmes de prévention et contrôle des infections (PCI) dans les établissements de santé et médico-sociaux / Rôle et missions des équipes opérationnelles d'hygiène et des équipes mobiles d'hygiène. Rapport SF2H – Décembre 2021, 25 pages.
2. Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance